

Caisse nationale de l'assurance maladie

Décision portant délégation de signature du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie

NOR : SFHX2630188S

Direction des risques professionnels.

Le directeur général, M. Thomas FATÔME, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

**DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DRP)
CABINET DU DIRECTEUR DES RISQUES PROFESSIONNELS (CABDRP)**

Mme Armine MANROUF
Décision du 23 avril 2026

A compter du **27 avril 2026**, délégation de signature est accordée à Mme Armine MANROUF, assistante de direction au sein de la Direction des risques professionnels - Cabinet du directeur des risques professionnels (DRP/CABDRP), pour signer :

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.
Signé : Thomas FATÔME, directeur général.